

Vallès dans le cadre des mercredis découvertes destinés aux enfants de 6 mois à 3 ans, ainsi qu'aux parents et assistantes maternelles en date du 6 février 2019,

CONSIDÉRANT que la consultation, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence a permis de répondre à cette nécessité, en conformité, avec les règles de marché public, et au meilleur rapport qualité/prix,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La Ville décide de confier la prestation de deux ateliers autour des cinq sens à la Compagnie Poudre de sourire – 46 passage de la bonne graine 75011 PARIS en date du 9 janvier 2019. Le contrat est annexé à la présente décision.

Article 2 : Le présent marché est attribué pour un montant de 350,00 € (TVA non applicable) et pour une durée de 80 minutes.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'année en cours, au chapitre 011.

DECISION N°025/2019 : ATTRIBUTION MAPA MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT, DE CONSEILS ET D'ANALYSE

LOT 1 : RETRANSCRIPTION DES AVIS ET CONTRIBUTION DU PUBLIC DANS LE CADRE DES «DÉBATS EXPRESSO»

LOT 2 : ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS DANS LE CADRE DES RÉUNIONS LOCALES DU «GRAND DÉBAT NATIONAL»

En date du 11/02/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 12-III et 27

VU la délibération n°34/2014 du Conseil municipal du 5 avril 2014, portant élection du Maire,

VU la délibération n°39/2014 du Conseil municipal du 29 avril 2014, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT le lancement de la consultation de prestataires, en vue d'attribuer les marchés de missions d'accompagnement, de conseils et d'analyse en 2 lots,

CONSIDÉRANT que la consultation, dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée a permis de répondre à cette nécessité, en conformité avec les règles de marché public, et au meilleur rapport qualité/prix,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'attribuer le marché, à la société LA SUITE DANS LES IDEES sise 193 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie pour le lot n°1 Retranscription des avis et contribution du public dans le cadre des «*débats expresso*» et le lot n°2 Accompagnement et conseils dans le cadre des réunions locales du «*grand débat national*»

Article 2 : Dit que le montant du lot n°1 est de 23 100,00 € H.T et que le montant du lot n°2 est de 6 495,00 € H.T.

Article 3 : Dit que le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de la notification.

Article 4 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget.

DECISION N°026/2019 : CONTRAT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS DE CREATION VOCALE DANS LES ECOLES DU DISPOSITIF REP ELARGI

En date du 18/02/2019

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et, notamment son article 42,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marchés publics et notamment son article 30.I.8,

VU la délibération n°34/2014 du Conseil municipal du 5 avril 2014, portant élection du Maire,

VU la délibération n°39/2014 du Conseil municipal du 29 avril 2014, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat établi entre la collectivité et l'association L'YLANG-YLANG,